



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 22 novembre 2018

Objet de la délibération

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DE L'OPERATION DU PORT

Le vingt deux novembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Marie-Françoise CÉREZ à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Frédéric TOUSSAINT, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BOUILLAUT Katy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.11.024**DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DE L'OPERATION DU PORT****Rapporteur : Roselyne MALARDÉ**

Suite à l'adoption du budget primitif par le Conseil Municipal lors de la séance du 25 janvier 2018, puis du budget supplémentaire lors de la séance du 29 mars, il y a lieu d'apporter des modifications au budget annexe du port

Ainsi la décision modificative du budget annexe se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	10 864,00	0.00	10 864.00
Recettes	10 864.00	0.00	10 864.00

Section d'investissement

La décision modificative prévoit les crédits nécessaires pour prendre en compte le transfert de propriété du panneau électronique installé à l'entrée du port par le Syndicat de de la Vallée du Blavet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu le budget primitif 2018 adopté le 25 janvier 2018,

Vu le budget supplémentaire 2018 adopté le 29 mars 2018,

Vu la nécessité d'ajuster le budget annexe du port,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 29 octobre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 5 novembre 2018,

Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **ADOpte** la décision modificative N°1 2018 du budget annexe du port.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU